

**DEMANDE DE PRISE EN COMPTE D'UNE SITUATION PARTICULIERE DANS LE
CADRE DU MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2015**

NOM :PRENOM :
Né(e) le
AFFECTATION :
ADRESSE PERSONNELLE :
.....
TELEPHONE :
TELEPHONE PORTABLE :
COURRIEL :

Avez-vous déjà présenté une demande de situation particulière pour le mouvement :
 NON OUI si oui précisez l'année :

Situation médicale ou de handicap

Le dossier est à envoyer au service DRH de la DSDEN de l'Aube – 30 rue Mitantier – 10025 TROYES CEDEX (☎ : 03.25.76.22.39 – 03.25.76.22.52) **pour le lundi 23 mars 2015**. Les pièces médicales seront transmises sous enveloppes cachetées, accompagnées de la fiche « demande de prise en compte d'une situation particulière » et d'un courrier explicatif.

La DRH transmettra la totalité du dossier (fiche + courrier + pièces médicales) au médecin conseiller technique du recteur - Rectorat de Reims – 1 rue Navier - 51082 REIMS CEDEX.

Situation sociale

Vous devrez prendre contact avec Mme MAKHLOUF, assistante sociale des personnels pour la constitution de votre dossier (☎ 03.25.76.22.34) et adresser la fiche « demande de prise en compte particulière » accompagné d'un courrier explicatif à la DRH.

Autres

Pour toute autre situation présentant un caractère d'une exceptionnelle gravité, vous devrez adresser au service DRH, un courrier accompagné de toutes pièces justificatives utiles à l'étude de votre dossier avant le **lundi 23 mars 2015**.

Fait àle

Signature